



Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le 08/06/2022 SLOW
ID : 011-211101951-20220531-232022-DE

2022/293

COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°23/2022

Date convocation : 26.05.2022
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 10

Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents : Mesdames : Anne-Laurence FRULLINI - Marie-France LOISEL - Aude SALVAT-LÔ - Sylvie THUBIÈRES, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH - Michel COURTESSOLE - Olivier JURADO - Jean-Pierre PLANCADE - Bernard VIÉ, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Anne-Laurence FRULLINI.

Objet : Déploiement d'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Monsieur le maire présente le projet de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables porté par le SYADEN :

Fort d'une politique nationale volontariste et de son écho Européen, le SYADEN s'inscrit dans cette dynamique et s'engage dans le déploiement des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides.

La mobilité électrique et non seulement une réponse écologique à l'amélioration de la qualité de l'air mais également une réponse stratégique et économique au besoin d'indépendance énergétique face à l'augmentation du prix du pétrole.

Missions du SYADEN : Le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique, en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie électrique dans le département de l'Aude a réalisé le schéma départemental de déploiement des infrastructures publiques de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Le schéma départemental porté par le SYADEN a permis d'identifier un scénario de déploiement apparaissant comme le plus adapté aux besoins de l'Aude qui comprend 134 bornes publiques de recharge, selon les axes privilégiés ainsi que les moyens financiers mobilisables.

Accord de principe des collectivités :

Le SYADEN sollicite l'accord de principe des collectivités concernées pour l'implantation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Le SYADEN agira ainsi au nom et pour le compte des collectivités pour piloter le dossier auprès des partenaires.

Plan de financement :

A titre d'ordre de grandeur, le coût d'une borne de recharge "normale" est d'environ 15 000 € H.T. A travers notre commission thématique, les élus du SYADEN valideront le financement des projets 2022 et de la technologie de chaque infrastructure installée sur le territoire.

Investissement

Structure	Taux de participation
Commune	3 500 €
SYADEN	Montant restant

Fonctionnement

Structure	Taux de participation
Autres collectivités et groupements	200€/an.borne

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de donner au SYADEN (Syndicat Audois d'Energies et du Numérique) son accord pour déployer les infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeable sous la responsabilité du SYADEN ;
- **INSTAURE** le stationnement gratuit pour les véhicules électriques sur l'ensemble des emplacements de stationnement, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité (avec ou sans dispositif de recharge),
- **ACCEPTÉ** le plan de financement selon les modalités citées précédemment.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à prendre toute décision ou tout acte se rattachant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Cédric LEMOINE.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Cédric Lemoine', written over a horizontal line.